



REGLEMENT DU JEU CONCOURS #TOUSOCEANO

Article 1 : Société organisatrice

Musée océanographique de Monaco - dont le siège social est situé à :
Avenue Saint Martin 98000 MONACO, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16-10-2021 au 07-11-2021. L'opération est intitulée : « #TousOceano »

Cette opération est accessible via la page : <https://tous.oceano.org/>
Et au sein du Musée océanographique de Monaco (sous réserve de l'achat d'une entrée au Musée)

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Principauté de Monaco et en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de Musée océanographique de Monaco, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://tous.oceano.org/>
Les personnes mineures peuvent participer sous réserve d'être autorisées par un représentant légal.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Se prendre en photo et renseigner ses coordonnées à l'adresse pour accéder au jeu : <https://tous.oceano.org/>
 2. Cliquer sur le bouton "Prends ta photo",
 3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu
- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois mais peut revenir pour inviter ses amis.
 - Le jeu est organisé du 16-10-2021 au 07-11-2021
 - Les tirages au sort se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du jeu « <https://tous.oceano.org/> » et « borne photobooth du Musée » ayant validé leur participation au jeu nommé « #TousOceano ».
 - Le joueur peut jouer plusieurs fois mais ne pourra pas gagner plus d'un lot.
 - Le jeu est accessible du 16-10-2021 au 07-11-2021 sur Internet à l'adresse : <https://tous.oceano.org/>

www.oceano.org

Institut océanographique – Musée océanographique
Avenue Saint-Martin, MC 98000 Monaco - Tel +377(0) 93 15 36 00 - musee@oceano.org

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 16 mai 1906.
APE : 9102Z · DSEE : 9102Z05734 · TVA Intracommunautaire : FR85000030741



- Le jeu est accessible du 16-10-2021 au 07-11-2021 à la borne photobooth du Musée océanographique de Monaco. (Sous réserve de l'achat d'un billet d'entrée au Musée pour participer)
- Le participant autorise le Musée océanographique à publier sa photo sur le mur d'image de la page du jeu <https://tous.oceano.org/> et sur ses réseaux sociaux :
 - <https://www.instagram.com/oceanomonaco/?hl=en>
 - <https://www.facebook.com/oceanoMonaco/>

Article 4 : Sélection des gagnants

En cas d'attribution d'un lot à une personne mineure, une lettre attestant l'autorisation de participation de la personne mineure de la part de son représentant légal devra être fourni dans les délais de 15 jours calendaires à compter du jour de l'attribution du lot, en cas de défaut de fourniture la participation sera considérée comme nulle.

Cette lettre d'autorisation sur papier libre devra comporter les mentions suivantes : « nom(s), prénom(s), date de naissance, du mineur et du représentant légal ainsi que la mention « autorise l'enfant XXX en tant que représentant légal à participer à l'opération #tousoceano »)

1^{er} lot : être l'un des visages de la future campagne de communication du Musée océanographique.

Parmi les participants au jeu #TousOceano, via la page <https://tous.oceano.org/> et la borne photobooth accessible avec un billet d'entrée, dans le Musée océanographique, l'Institut océanographique se réserve le droit de sélectionner de façon discrétionnaire quatre participants pour être à l'affiche de sa prochaine campagne de communication qui aura lieu en décembre. Ces trois personnes sélectionnées devront :

- Se rendre disponible le 7 novembre pour venir participer à un shooting professionnel au Musée océanographique.
- Signer un document de cession de droits à l'image à l'Institut océanographique pour l'utilisation de leur portrait sur une affiche (montage graphique réalisé par l'Institut océanographique) qui sera diffusée selon le plan média défini. (Disponible sur demande auprès du service communication du Musée)

En cas d'attribution de ce 1^{er} lot à une personne mineure, le responsable légal devra être cosignataire du document de cession de droits à l'image.

Si la situation sanitaire ne permettait pas la mise en place de ce plan média, les visuels seraient diffusés uniquement sur les outils de communication (digitaux et print) de l'Institut océanographique.

En tant qu'« égérie » Oceano Monaco le temps d'une campagne, le participant se verra remettre :

1. Un kit « parrainez un poisson » (d'une valeur de 50€ TTC) comprenant :
 - Une carte de parrain donnant un accès illimité au Musée pour un adulte et un enfant de moins de 18 ans pendant un an
 - La carte d'identité du poisson parrainé
 - Le certificat de parrainage
2. Un sac de goodies diverses Oceano Monaco. (D'une valeur de 57.80€ TTC)



Institut océanographique

Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco

Les autres lots (cf article 5) :

Les autres lots seront attribués par tirage au sort.
Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publicitaire promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

- 5 entrées au Musée océanographique : 16 € TTC unité
- 5 pass annuel au Musée océanographique : 33 € TTC unité
- 5 livre corail : 19.90€ TTC unité
- 5 kits zéro déchet – savon & brosse à dent : 17.90 € TTC unité
- 2 sac shopper : 17.90 € TTC unité
- 3 sac filets : 15.20 € TTC unité
- 5 gourdes : 39.90 € TTC unité
- 5 kits « parrainez un poisson » : 50 € TTC unité
- 5 kits Biotherm : 35 € TTC unité
- 1 masque + tuba : 40 € TTC unité
- 1 gouter pour 2 au Métropole : 25 € TTC unité
- 1 journée "loisirs" au MC Bay : 300€ unité
- 1 Brunch au Stars'n Bars pour 2 : 40€ TTC unité
- 1 fabrique de l'histoire Lunii : 59.90€ TTC unité

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale.

www.oceano.org

Institut océanographique – Musée océanographique
Avenue Saint-Martin, MC 98000 Monaco - Tel +377(0) 93 15 36 00 - musee@oceano.org

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 16 mai 1906.
APE : 9102Z · DSEE : 9102Z05734 · TVA Intracommunautaire : FR85000030741





L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute). Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Avenue Saint Martin 98000 MONACO.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchis au tarif économique.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « #TousOceano » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;



8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne à <https://tous.oceano.org/> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu «#TousOceano» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de Musée océanographique.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante :

Avenue Saint Martin 98000 MONACO. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.



Institut océanographique

Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco

Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Avenue Saint Martin 98000 MONACO.

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchis au tarif économique.

Article 11 : Litiges

Tout différend né à l'occasion de ce jeu concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera porté devant les Tribunaux de la Principauté de Monaco, auxquels est attribué l'exclusivité de juridiction de compétence, nonobstant tout domicile à l'étranger du contestataire. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture de ce jeu concours.

Article 12 – dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Lefevre, huissier de justice, situé au : 29 blvd des Moulins – 98000 MONACO.

Le règlement du jeu concours est consultable dans le pack envoyé aux participants.

Une copie du règlement est disponible pour toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du jeu, à l'adresse e-mail communication@oceano.org ou à l'adresse postale suivante : Musée océanographique, Avenue Saint Martin – 98000 Monaco. Il est entendu que les frais d'affranchissement de cette demande ne seront pas remboursés.